



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

HAUT COMMISSARIAT
Direction de l'Environnement et du Développement
Durable (DEDD)

**Atelier de Concertation avec le Comité
Régional de Suivi de la conservation du
Lamantin (CRSL)**

CONTRAT DE PRESTATIONS N°023/OMVS-11



Dr Moussa Séga Diop, Consultant
Mars 2012

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
I. Préparation de L’atelier.....	5
II. Déroulement de L’atelier	7
2.1. Participation	7
2.1.1. Participants	7
2.1.2. Présentation des partenaires	7
2.1.2.1. Comité Régional de Sauvegarde des Lamantins.....	8
2.1.2.2. La SAED.....	11
2.1.2.3. Wetlands International Afrique.....	12
2.1.3. Travaux de groupe.....	15
2.2. Document de Projet.....	16
2.2.1. Fiche synoptique du projet.....	16
2.2.2. Résumé du projet.....	17
Annexes	19
Annexe 1 : Programme atelier de concertation.....	19
Annexe 2 : Liste des participants à l’atelier.....	20

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD	:	Agence Française de Développement
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
ANAMS	:	Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
APC	:	Aire de Patrimoine Communautaire
CLC	:	Comité Local de Concertation
CRDI	:	Centre de Recherches pour le Développement International
CRSL	:	Comité Régional de Suivi pour la conservation du Lamantin
DREEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
EISMV	:	Ecole Inter-états des Sciences et Médecines Vétérinaires
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	:	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
OCB	:	Organisation Communautaire de Base
OMVS	:	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
POAS	:	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
SAED	:	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SPS	:	Service Phytosanitaire
UICN	:	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
WWF	:	Fonds Mondial pour la Nature

INTRODUCTION

Dans le Bassin du Fleuve Sénégal, notamment dans les cours d'eau de la région de Matam, des échouages fréquents de lamantins (*Trichechus senegalensis*) y sont observés et entraînent parfois la mort de quelques individus. Le site de Wendou Kanel (Département de Kanel, Région de Matam) en est un exemple type où, depuis plusieurs années, des captures-relâchages des lamantins piégés dans les plans d'eau sont régulièrement effectués par les différents partenaires comme Wetlands International, OCEANIUM entre autres en relation avec les autorités de la région de Matam et les populations locales.

Pour une meilleure coordination des actions de protection des lamantins du fleuve Sénégal, le Gouverneur de la région, avec l'appui de ses partenaires (Wetlands International, Oceanium, OMVS, SAED) a mis en place un comité local pour la conservation de l'espèce dans la région de Matam, dénommé Comité Régional de Suivi du Lamantin (CRSL). Son objectif est de coordonner les activités de protection et de renforcement de capacités des acteurs intervenant directement dans les activités de suivi et de sauvegarde des lamantins.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Gestion intégrée des Ressources en Eau (PGIRE), l'OMVS est impliquée à toutes les activités menées dans le fleuve Sénégal par la SAED et la SONADER. Ainsi, elle encourage la création du Comité et souhaite l'accompagner dans la réalisation de ses objectifs. Parmi les recommandations formulées lors des différentes rencontres figurait au premier rang l'organisation d'un atelier de concertation et de réflexion sur l'élaboration d'un concept de projet pour la conservation du lamantin dans la zone de Matam.

Dans le cadre de la Convention de financement avec l'AFD, le Haut Commissariat a jugé opportun réaliser une étude détaillée sur l'écobiologie de l'espèce ainsi que l'élaboration d'un concept de projet de gestion intégrée de l'espèce dans la zone de Matam.

Les tâches relatives à la coordination et à l'organisation de l'atelier ont été confiées à un consultant sélectionné.

I. PREPARATION DE L'ATELIER

Le consultant sélectionné pour coordonner et mener toutes les activités relatives à ce projet, a effectué :

- le suivi des correspondances adressées aux partenaires par la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de l'OMVS ;
- les échanges et les rencontres avec les représentants des différentes organisations partenaires et les membres du Comité Régional de Suivi des Lamantins (CRSL) établi à Matam ;
- la recherche documentaire pour la collecte de documents et d'illustrations pertinents pour cette étude.

A la suite de cette introduction du Consultant aux partenaires de l'OMVS qui interviennent dans la conservation des espèces, le consultant a repris les contacts afin de pouvoir poursuivre les discussions avec les personnes ressources de ces organisations ou institutions.

Le consultant a rencontré les partenaires de :

- l'IUCN à Dakar,
- la SAED à Saint-Louis,
- la SONADER à Rosso Mauritanie,
- CRSL à Matam,
- Wetlands International Afrique à Dakar,
- l'OCEANIUM à Dakar.

Les principaux points discutés avec les personnes ressources des différentes institutions sont mentionnées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Principaux points discutés avec les personnes ressources des différentes institutions et organisations

Date	Institution /Organisation	Personnes rencontrées	Principaux points abordés
21/11/2011	IUCN	- M. Matar Diouf, Chargé de programmes IUCN	<ul style="list-style-type: none">- Aménagement et restauration des habitats- Valorisation de l'espèce (statut et écotourisme)- Recherche et suivi- Communication- Plaidoyer- Veille environnementale

Date	Institution /Organisation	Personnes rencontrées	Principaux points abordés
23/11/2011	SAED	<ul style="list-style-type: none"> - M. Amadou Thiam, Intérimaire du Directeur Général Adjoint SAED - M. Moustapha Lo Responsable Programme Suivi Environnemental/Téledétection SAED/Cellule Suivi Évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements et infrastructures hydroagricoles - Cartes donnant la situation des aménagements - Connaissance des projets en cours - Rapports sur étude d'impact environnemental et plan de gestion environnementale
25/11/2011	CRSL	<ul style="list-style-type: none"> - M. Abdoul Wahab Talla, Adjoint au gouverneur de Matam - Membres du Comité Régional de Sauvegarde des lamantins 	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification du concept de projet à élaborer durant l'atelier - Rôle de l'OMVS dans le renforcement de capacité des membres du comité et des acteurs à la base pour un meilleur suivi des lamantins - Rôle de l'OMVS dans la conservation de l'environnement notamment des lamantins - Relations entre l'OMVS et le Comité régional - Détermination de la période de l'atelier de Matam
29/11/2011	SONADER	<ul style="list-style-type: none"> - Mohamed Lemine Ould Cheikh - Responsable aménagements et infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagements et infrastructures hydroagricoles - Documents et cartes concernant les aménagements
01/12/2011	Wetlands International Afrique (WIA)	<ul style="list-style-type: none"> - M. Ibrahima Thiam, Directeur Régional WIA - Dr Mamadou Niane, Coordinateur Programme PRCM - M. Momar Sow Associé de Programme, Coordinateur projet Lamantin 	<ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité des eaux douces - Prise en compte de l'étude sur l'ensemble du Bassin du Fleuve Sénégal - Relance des activités avec le Comité Régional de Sauvegarde des Lamantins (CRSL) - Fourniture de documents et rapports sur le suivi des lamantins dans le Fleuve Sénégal
02/12/2011	OCEANIUM	<ul style="list-style-type: none"> - M. Octavio coordinateur Programme Lamantin 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de sauvetage des lamantins - Redynamisation du CRSL

Tous les partenaires ont salué l'initiative d'un tel projet et ont réitéré leur volonté de contribuer efficacement pour la réalisation des objectifs de ce programme. Ils ont émis le souhait d'être informés des prochaines activités.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

2.1. Participation

Malgré les nombreuses actions déjà réalisées, le CRSL a encore besoin d'un appui financier et de renforcement de capacité de ses membres. C'est dans ce cadre qu'avec un financement de l'AFD, l'OMVS a organisé à Matam les 14 et 15 février 2012 un atelier de concertation.

2.1.1. Participants

Les 29 participants sont ainsi répartis :

- 17 locaux venant des départements de Matam et de Kanel ;
- 06 partenaires représentant la SAED, Wetlands International Afrique, OCEANIUM et la Direction des Parcs Nationaux
- 03 experts de l'OMVS ;
- 03 consultants facilitateurs.



L'atelier s'est déroulé en séances de plénières et de travaux de groupe. Lors des plénières les communications présentées par les partenaires (CRSL, Wetlands International, SAED, OCEANIUM) ont permis de mettre en exergue les actions de conservation de l'espèce menées par les partenaires.

2.1.2. Présentation des partenaires

Pour une mise à niveau des partenaires, il a été demandé aux différents partenaires de faire une présentation montrant leur programme ou projets ayant un impact sur la conservation des Lamantins. Le représentant d'OCEANIUM a fait une présentation orale relatant leurs différentes activités de suivi et de sauvetage des lamantins. Il a lancé un appel pour le sauvetage d'un lamantin coincé dans le Navel depuis des jours.

Les autres partenaires CRSL, SAED et Wetlands International ont fait des présentations en PowerPoint.

2.1.2.1. Comité Régional de Sauvegarde des Lamantins

Le Comité Régional de Sauvegarde des Lamantins (CRSL) est composée de la SAED, du Service Régional des Pêches, du service Régional de l'Élevage, des Comités Locaux Villageois de Gestion et de développement et bien naturellement l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF).

La présentation du CRSL est axé sur :

- le contexte du suivi des lamantins
- les objectifs
- les résultats attendus
- la mise en œuvre
- la présentation des sites de suivi
- les difficultés rencontrées
- la conclusion et les recommandations

La mission principale du CRSL est d'assurer la sauvegarde et la survie du lamantin dans la vallée du fleuve Sénégal. Ainsi, ce comité va procéder au suivi des lamantins le long des plans d'eau de la vallée pour recueillir des informations sur l'espèce. Pour ce faire, il est important de :

- Faire un état des lieux des zones concernées c'est-à-dire avoir une situation de référence pour disposer d'un meilleur aperçu du contexte actuel.
- organiser un atelier de concertation regroupant tous les acteurs régionaux concernés,
- Procéder à des suivis systématiques et rapprochés des lamantins.
- Mener une campagne de sensibilisation à travers des émissions radios mais également des séances de concertation avec les différentes couches de la population sur l'enjeu lié à la conservation du lamantin.
- Former les Agents sur les techniques de bases (biométrie, détermination de sexe, prise d'échantillon de tissu etc.).

Le CRSL a, à ce jour, effectué des activités relatives à :

- des opérations de suivi sur 06 sites de Kanel et 02 sites de Matam où .en 2009, trois individus ont été trouvés morts à Navel et en 2011, un individu mort à Hémoli ;
- des séances d'IEC ont été organisées à Waoundé, Kanel et Navel. Une émission radio de 65 mn à la station RTS de Matam a vu la participation du Gouverneur et de l'IREF. Il a été aussi procédé à la distribution à grande échelle de tee-shirts et calendriers ;
- au renforcement de capacité d'un Technicien en Formation des formateurs en scanning et de sept agents en techniques de suivi du Lamantin.



Séance de travail avec les pêcheurs de Waoundé (CRSL)

Le CRSL a effectué principalement des suivis au niveau :

- Wendou kanel : Mare dans laquelle les lamantins séjournent durant l'hivernage à la recherche de nourriture mais pour l'accouplement et le vêlage ;
- Pattowell : Grande mare qui a la particularité de contenir de l'eau pendant toute l'année condition élémentaire pour accueillir les lamantins ;
- Dioulol : Un des plus longs affluents du fleuve Sénégal ; il prend sa source à Waoundé avant de traverser tout le département de Kanel ;
- Mouti Sofa et Gouffa : deux sites dans le département de Kanel qui sont distants de 5 km constituent un trait d'union entre Waoundé (porte d'entrée des lamantins), les wendou kanel (site de reproduction et/ou d'alimentation des lamantins) et le navel, canal à partir du quel les lamantins sortent pour se retrouver dans le fleuve Sénégal ;
- Hémoli : un site où il a été identifié un lamantin mort le 15 juin 2011.

- Navel : Situé à 3 kilomètres au sud, de la ville de Matam, à la proximité du village du même nom, le navel est un bras du fleuve Sénégal par lequel les lamantins sortent pour rejoindre le fleuve après leur séjour au Dioulol et au wendou kanel.
- DIAMEL : est un bras du Sénégal situé à l'opposé du navel à presque de la même distance de ville Matam. Il est à son tour emprunté par les lamantins qui, dont la présence, est signalée toute l'année.



Vue du Wendou Kanel (CRSL)

En conclusion, le CRSL a remarqué que :

- La bonne saison pluvieuse en 2010 a entraîné une bonne rétention de l'eau sur de longues périodes ;
- L'enlèvement des grilles du pont a toutefois apporté des résultats probants car aucune mortalité n'est notée sur le navel et certains lamantins ont pu traverser le pont sans aucune crainte ;
- Les menaces restent encore entières dans le département de kanel en raison de la baisse du niveau de l'eau dans les mares telles le wendou kanel, Hémoli et dans le Dioulol.

Afin de prévenir toute situation dommageable il est préférable d'effectuer des opérations de transfert au niveau de la mare de Hémoli dès le mois de février période à laquelle elle reste accessible pour éviter toute mortalité dans la mesure où il serait très délicat d'effectuer des opérations de transfert au-delà de cette période. Quant aux Wendou kanel, le Gouffa, le Mouti sofa et le Navel, les transferts vers le fleuve ne devraient pas être la priorité.

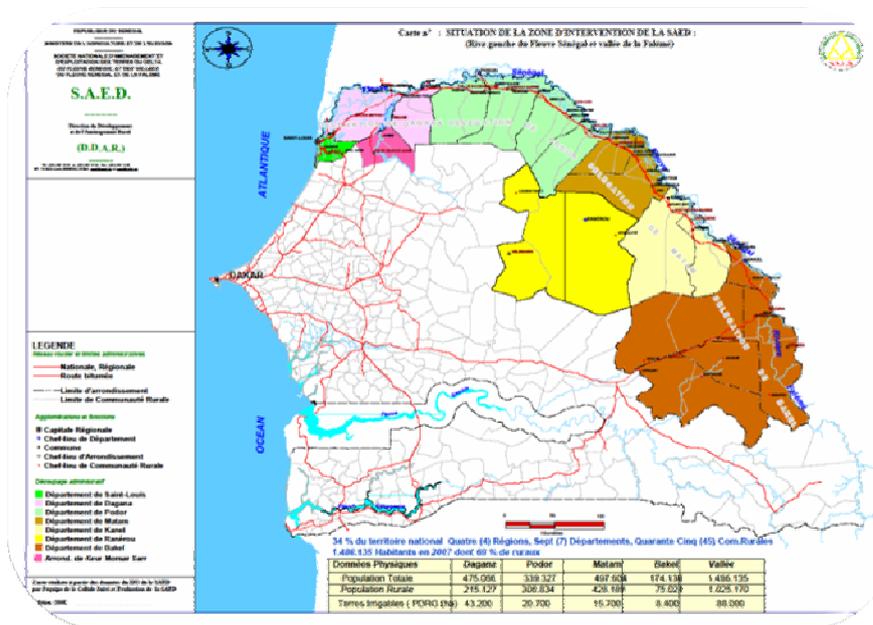
Le CRSL recommande de faire les suivis rapprochés dès le mois de mai et jusqu'à l'installation significative de la pluie.

2.1.2.2. La SAED

La SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé) a durant sa présentation fait ressortir sa vision, ses objectifs majeurs et ses domaines d'activités.

La mission de la SAED est de promouvoir le développement de l'agriculture irriguée en rive gauche. Elle va s'accomplir sur la base d'objectifs majeurs qui sont :

- L'amélioration et la sécurisation de la base productive par :
 - o La réalisation des investissements publics
 - o La maintenance des infrastructures hydro-agricoles
 - o La Gestion de l'eau et de l'environnement
 - o L'aménagement rural et la sécurisation foncière
- L'augmentation de la production et de productivité par :
 - o Appui à la mise en valeur et Appui à la professionnalisation
 - o Appui à l'entrepreneuriat rural privé
- La coordination et le pilotage sectoriels par la gestion et le pilotage de la Société.



Découpage administratif de la zone d'intervention SAED

La zone d'intervention de la SAED couvre les départements de Dagana, Podor, Bakel et la région de Matam. Elle représente :

- 34% du territoire national
- 4 régions, 7 départements, 41 CR
- 1 486 135 habitants en 2001 dont 75% de ruraux

Au niveau de cette zone la SAED a édifié des ouvrages hydro-agricoles pour une meilleure gestion de l'irrigation des parcelles cultivées.

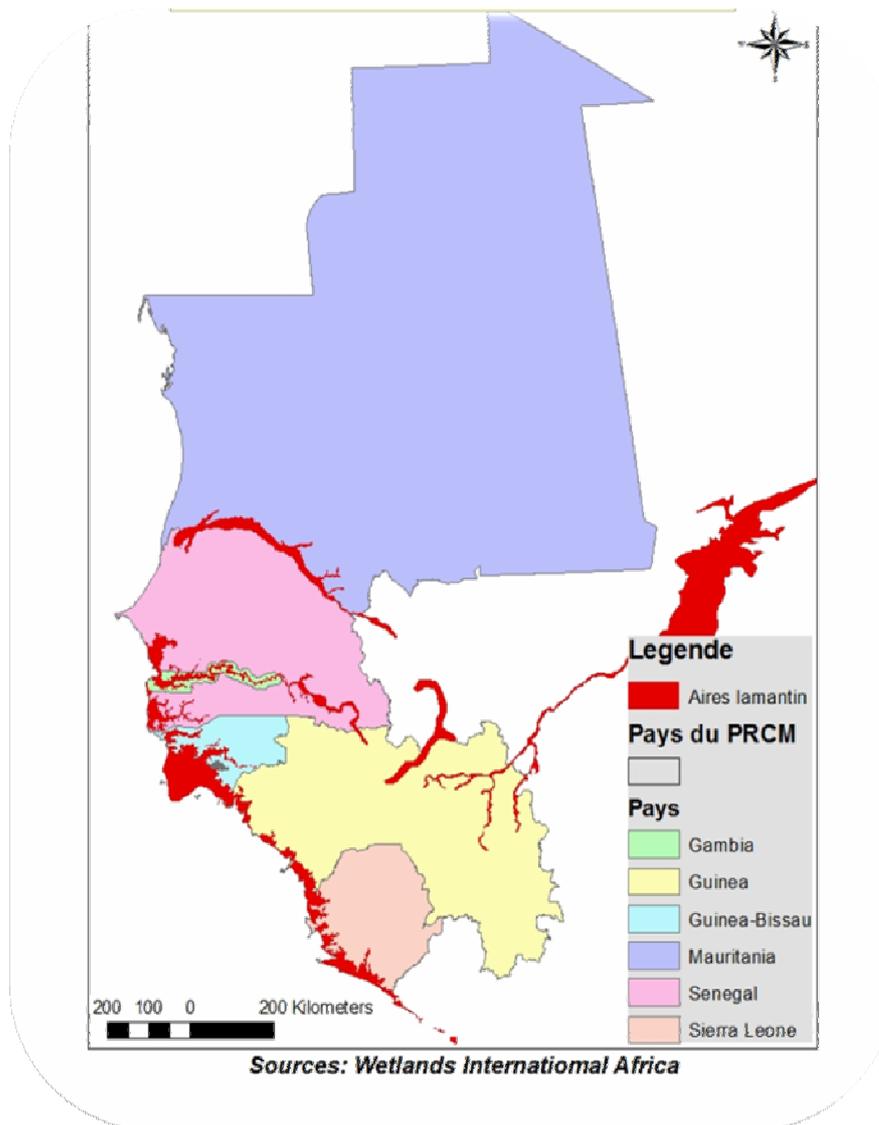
2.1.2.3. Wetlands International Afrique

Wetlands International Afrique (WIA) a intitulé sa présentation «Programme de conservation du lamantin ouest africain: acquis et perspectives ».

Dans la partie Contexte, il a été rappelé la systématique des lamantins, les stratégies de conservation de cette espèce de même que sa répartition en Afrique et dans le bassin du fleuve Sénégal. Au niveau de six pays de l'espace PRCM, cette stratégie concerne 4 volets :

- le renforcement des mesures de protection sur le plan politique
- L'amélioration des connaissances sur cette espèce
- La mise en place de mesures de protection dans les sites
- La sensibilisation pour sa sauvegarde.

Les objectifs de ce programme sont de conserver le lamantin ouest africain et ses habitats, en se basant sur des données scientifiques les plus fiables, et en tenant compte de l'environnement, des caractères socio-économiques et culturels de son aire de répartition.



Répartition du lamantin en Afrique de l'ouest (WIA)

Ainsi toutes les informations scientifiques et techniques nécessaires à la conservation de l'espèce sont utilisées par les acteurs nationaux et locaux de la conservation qui s'approprient projet en prenant le relais de la conservation de l'espèce à partir de 2012. Comme autre résultats attendus, il est important que l'espèce soit prise en compte dans les aménagements de l'OMVS et dans les documents d'analyse des politiques de protection sous régionale. Cette espèce a été proposée pour son inscription à l'Annexe I CITES.

Au niveau des connaissances de base, nous pouvons retenir que le lamantin est un grand mammifère aquatique au corps fusiforme qui peut renseigner sur le niveau de « santé » des zones humides. Sa peau est ridée presque entièrement nue et recouverte d'une épaisse couche de graisse (5 cm à l'arrière, 1 cm sur le ventre). Un adulte moyen mesure généralement 3 m de long et pèse entre 450 et 500 kg. Ses membres antérieurs (essentiellement composés de cinq doigts flétris) sont transformés en nageoires. Il présente des narines à clapet, des plaques masticatrices cornées à l'entrée de la cavité buccale, des molaires remplacées tout au long de la vie. La femelle

dispose d'une poitrine pectorale volumineuse, également de plus longues nageoires pectorales que le mâle.

Le lamantin se nourrit principalement de végétation : Plantes flottantes ou submergées (mangroves (*Rhizophora*), jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*), ou les herbes, même si parfois d'autres éléments tels que de petits poissons et bivalves sont ingérés. Les lamantins se nourrissent habituellement sous l'eau pendant près de 8 heures et se reposent pendant 4 à 5 heures par jour et à des profondeurs situées entre 1 et 3 mètres. L'alimentation se fait généralement la nuit même si c'est un animal diurne. Un lamantin peut manger 30 à 50 Kilos de végétaux par jour.

L'âge de la maturité est d'environ 4 à 7 ans. Le vêlage a environ tous les 02 ans et demi et la durée de gestation est entre 12 et 14 mois. La femelle donne en moyenne un « veau » par mise bas, les jumeaux sont possibles mais très rares. La durée de l'allaitement est de 2 ans au minimum. Longévité peut aller jusqu'à 70 ans.

Les méthodes d'estimation des lamantins relatées ont été :

- Méthode d'enquête par entretien
- Méthode d'enquête directe
- Méthode par transect et scanning
- Méthode de dénombrement par radio pistage
- Méthode de recensement aérien.



Comptage des lamantins (WIA)

Les services écologiques et socio-économiques rendus par le lamantin identifiés ont montré que le lamantin :

- est un indicateur de l'état de santé de son milieu.
- Contribue à la régulation de la végétation aquatique Le lamantin, vu la quantité importante de végétaux qu'il ingère, contribue à la régulation de son écosystème en le nettoyant des plantes envahissantes et/ou surabondantes. Il participe au désherbage des abords et des embouchures des lacs Ogooué et Abanga du Gabon d'eau dans le bassin du Fleuve Niger
- Permet l'ouverture des chenaux pour une meilleure navigabilité
- Enrichit par ses déjections le phytoplancton ; Là où le lamantin est présent, les poissons sont nombreux. A la Pointe Saint Georges en Casamance, la rareté du poisson est attribuée à la disparition et/ou la raréfaction de certaines espèces notamment le lamantin ou le crocodile du Nil. Des études réalisées au Nigeria ont montré l'existence d'une corrélation entre l'augmentation de la productivité piscicole et la présence du mammifère
- annonce l'arrivée des bancs de poisson et est utilisé en services culturels (symbole d'espérance),
- est un élément important de la chaîne trophique
- génère des revenus éco touristiques.

Les différentes présentations des partenaires ont permis aux différents participants de mieux comprendre les enjeux liés à la conservation des lamantins, particulièrement dans le fleuve Sénégal. Afin de poursuivre la réflexion devant aboutir à l'élaboration du concept de projet, les participants ont été répartis en groupe de travail.

2.1.3. Travaux de groupe

Après une lecture individuelle du draft de Concept de projet, quatre groupes de travail ont été constitués en rapport avec les thématiques suivantes :

- définition des Activités du projet,
- identification des Acteurs clés,
- identification des Pressions et Menaces sur l'espèce,
- détermination des Zones d'intervention du projet.



Deux groupes en séance de travail

Après la restitution, en plénière, des travaux des différents groupes, les échanges ont permis d'amandier le draft du document de projet et de faire les ébauches du plan d'action de conservation de l'espèce dans la zone sous forme de concept de projet chiffré.

2.2. Document de Projet

L'atelier a permis de réfléchir, avec les différents acteurs, sur les meilleures orientations pour le suivi des lamantins dans le bassin du fleuve Sénégal en élaborant un document de projet qui comprend :

- Fiche synoptique du projet
- Résumé du projet
- Contexte et justification
- Présentation du promoteur
- Objectifs du projet
- Résultats attendus
- Description des activités du projet
- Mise en œuvre du projet
- Moyens de vérification
- Chronogramme
- Budget
- Hypothèses et risques du projet

2.2.1. Fiche synoptique du projet

- **Titre du projet** : Appui à la conservation des populations de lamantins dans le fleuve Sénégal
- **Promoteur** : Comité Régional de suivi pour la conservation du lamantin

- **Personne à contacter** : Abdou Wahab TALLA, Adjoint du Gouverneur de Matam chargé du développement
- **Zone d'intervention**: Région de Matam et de ses environs
- **Zones ciblées** : Départements de Matam et de Kanel
- **Durée de mise en œuvre** : Deux (2) ans (Avril 2012 – mars 2014)
- **Partenaires techniques et financiers** : OMVS, WIA, AFD
- **Objectif général** : Conserver le lamantin de l'Afrique de l'Ouest dans ses différents habitats du fleuve Sénégal
- **Objectifs spécifiques** : (i) Conserver de façon participative les populations de lamantins et leurs habitats dans les différentes zones humides de la région de Matam ; (ii) Améliorer les conditions de vie des comités villageois de la région de Matam impliqués dans la conservation du lamantin
- **Coût total du projet** : Cinquante cinq millions cent quatre vingt dix mille francs CFA (55 190 000 F CFA)

2.2.2. Résumé du projet

Le comité régional de sauvegarde et de conservation du lamantin ouest africain *Trichechus senegalensis* de la région de Matam a déroulé des opérations répétées de sauvetage de cette importante espèce. Les facteurs jusque-là identifiés sont surtout d'ordre abiotique avec les nombreux changements constatés ces dernières décennies et d'ordre anthropique avec la mise en fonction d'ouvrages hydrauliques à vocation agricole. Au vu de ces phénomènes répétés, l'ensemble des acteurs à la base se sont engagés, sous l'égide du comité régional de sauvegarde et de conservation, en relation avec leurs partenaires dont l'OMVS pour mieux cerner la question à l'effet de trouver les voies et moyens appropriés et durables permettant de circonscrire les menaces. Cette perspective devra permettre à cette espèce de retrouver sa quiétude d'antan, de se perpétuer afin que les populations locales tirent profit de sa présence dans leurs localités grâce aux activités qui pourraient être développées dont l'éco-tourisme, entre autres.

Depuis le début des années 2000, de nombreuses actions de sauvetage ont été régulièrement menées pour les enlever des pièges des cours d'eau secondaires et mares et les relâcher dans le fleuve Sénégal. Pour éviter de perpétuer ces opérations et trouver des mesures adéquates, il est important de procéder à une analyse profonde afin d'identifier les causes réelles de cette situation récurrente des individus toujours retenus aux mêmes endroits.

Ce présent projet, crucial dans la zone d'intervention, doit arriver à bout des contraintes déjà identifiées afin que des solutions appropriées et durables puissent être trouvées. Elles sont constituées entre autres d'activités devant permettre de :

- sensibiliser davantage et de rappeler aux autorités et aux populations locales l'importance de cette espèce et surtout son rôle écologique dans les milieux fragiles que sont les écosystèmes des zones humides ;
- renforcer les capacités techniques des acteurs concernés ;
- faire un suivi de cette espèce tout en identifiant des thèmes de recherches pour mieux cerner d'une manière scientifique les interrogations auxquelles les différents acteurs sont confrontés pour une meilleure conservation de l'espèce ;
- ériger certains de ces refuges comme Aire de Patrimoine Communautaire.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PROGRAMME ATELIER DE CONCERTATION

13 février 2012 : Arrivée et installation des participants	
14 février 2102	
8h 00 – 8h 30	Mise en place des participants
8h30- 9h10	Cérémonie d'ouverture Officiels : autorités administratives de la Région, OMVS, CRSL
09h 10 – 10h 00	Début des travaux techniques <ul style="list-style-type: none">▪ Présentation des participants▪ Attentes des participants▪ Présentation des objectifs de l'atelier
10h 00 – 10h 30 :	Pause Café
10h 30 – 13h 00 :	Intervention des partenaires <ul style="list-style-type: none">▪ Présentations : CRSL▪ Présentations : SAED▪ Présentations : OCEANIUM▪ Présentations : Wetlands International
13h 00 – 15h 00 :	Déjeuner
15h 00 – 18h 00 :	Présentation Draft concept de projet <ul style="list-style-type: none">▪ Discussion structuration du concept de projet▪ Travaux de groupe (Discussion suivant TDR groupes)▪ Restitution des travaux de groupes▪ Synthèse de la journée et fin des travaux du J.1
15 février 2012	
08h 45 – 09h 00 :	Evaluation journalière (J.1)
09h 00 – 10h 30 :	Elaboration du cadre logique (1ère partie): <ul style="list-style-type: none">▪ Recherche et suivi▪ Conservation des lamantins▪ Conservation des sites▪ Renforcement de capacités▪ Sensibilisation et plaidoyer▪ Engagement des populations locales
10h 30 – 11h 00 :	Pause Café
11h00 – : 13h00 :	Restitution <ul style="list-style-type: none">▪ Elaboration du cadre logique (2è partie):▪ Chronogramme▪ Partenariat▪ Indicateurs▪ Budget
13h 00 – 15h 00 :	Déjeuner
15h 00 – 18h 00	Restitution du cadre logique <ul style="list-style-type: none">▪ Discussion et amendements▪ Evaluation finale▪ Clôture
16 février 2012 : retour des participants	

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER

Prénoms et Nom	Institution et fonctions / Contacts
Participants locaux	
Abdoul Wahab Talla	AD/ Gouverneur gouvmatam@yahoo.fr 775290617
Birame Dieng	Inspecteur Régional des Eaux et forêts jengbirame@yahoo.fr 776523703
Ibrahima Gueye	Adjoint au préfet de Matam ahmadoukhadim@yahoo.fr 775290799
Marcel Thiaw	Adjoint au préfet de Kanel
Cellé Diagne	Chef de suivi régional d'appui au développement local cellediong@yahoo.fr 775377060
Dr Birame Ndong	Chef de service régional de l'élevage biramesdong@yahoo.fr 776341257
Abdourahmane SY	Ingénieur Délégué SAED, CRSL saedmalam@yahoo.fr 776391546
Youssouoha Gueye	DRDR/Matam drdrmatam@yahoo.fr
Dr Salif BA	Chef de la DREEC de Matam b_salif@yahoo.fr
Alioune Diop	Chef service regional pêche Matam diop.alioune@gmail.com 775746283
Sidy Fall	Comité regional pêche 775206266
Diallel Yaw	President CLC Matam 775586097
Abou Fall	DR Hydraulique 776467337
Fallou Dieng	SAED Matam falloug4@yahoo.fr 775226084
Ibrahima Ngom	Dir CCRM 775220840
Lt Gorgui Gueye	SEFMI 775587159
Balla Sall	Président CLC Kanel 775384992
Autres institutions	
Moustapha Lo	SAED/ DDAR lotapha@gmail.com 772613937
Momar SOW	Wetlands International 776512082
Dr Djibril Diouk	DEA/DPN djibrildiouk@hotmail.com 766992982
Cdt Abdoulaye Ndiaye	Wetlands International andiaye@wetlands.sn 776274972
Alphonse M Daouda	Consultant IUCN 775849460
Amadou Issa Kane	Océanium walfbagal@yahoo.fr 779080164
Facilitateurs	
Dr Moussa Séga Diop	Consultant msemiop@gmail.com 775364551
Cdt Boucar Ndiaye	Bureau d'information DPN bendiay@yahoo.fr 776530528
Dr Abdoulaye Djiba	IFAN djibao_6@yahoo.fr 775557095
Haut Commissariat	
Amadou Lamine Ndiaye	Expert OMVS amadnd@yahoo.fr 775370000
Ibrahima BA	Expert DEDD/OMVS ifraba@hotmail.com 772611494
Hamallah Diagana	Expert OMVS/PGIRE hamallah.diagana@yahoo.fr 774533840